

SUBVENTION NATATION DES 6ÈME POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2023 À DÉCEMBRE 2023 (COLLÈGES, COLLECTIVITÉS) - CAMPAGNE PROLONGÉE

 **Date de publication** : 08/01/2024

 **Date limite de dépôt des candidatures** : 09/02/2024

Type : Subvention

Domaine : Sport

Bénéficiaires : Collège, Collectivité

 **Faire la demande de subvention en ligne** (<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/>)

Présentation

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la pratique du sport scolaire, le Département de Seine-et-Marne soutient l'apprentissage de la natation pendant le cycle secondaire, exclusivement réservé aux élèves de 6^{ème} des collèges publics et privés de Seine-et-Marne. Ainsi, le Département a choisi de soutenir les collèges et les collectivités pour les coûts de location des créneaux piscine et/ou les frais de transport liés à cet apprentissage.

Il est actuellement possible de demander une subvention pour la période de septembre 2023 à décembre 2023.



Mode d'emploi - Téléservice natation collège PDF - 662.32 Ko (/sites/default/files/media/downloads/vos-demarches-en-ligne-mode-d-emploi-teleservice-natation-6e-colleges-v3.2.pdf)